

Assurance collective

VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES EST-ELLE À JOUR?



Que vous souhaitiez désigner vos bénéficiaires pour la première fois ou vérifier une désignation existante, quelques minutes suffisent pour vous assurer que vos choix reflètent toujours vos volontés.

Un mariage, une séparation, la naissance d'un enfant ou tout autre changement dans votre situation personnelle peuvent être de bonnes occasions de revoir votre désignation.

Une désignation de bénéficiaires à jour permet de :

- Faciliter certaines démarches pour vos proches.
- Veiller à ce que les prestations d'assurance applicables soient versées aux bonnes personnes.
- Gagner en tranquillité d'esprit.

Passez à l'action dès maintenant!
Connectez-vous à l'Espace client ou à l'application iA Mobile.



1. Connectez-vous à l'[Espace client](#).
2. Sur la page d'accueil, cliquez sur **Assurance collective**.
3. Dans le menu de gauche, cliquez sur **Bénéficiaires** et suivez les étapes.

Dans l'application, accédez à la section **Bénéficiaires** et suivez les étapes.